

# ANNONCES LÉGALES



**Partenaire**  
des acheteurs publics  
pour la collecte et la publication  
des avis presse & web

**Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation**  
[www.marchespublics.ledauphine-legeales.com](http://www.marchespublics.ledauphine-legeales.com)

**Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements**

**HAUTE-SAVOIE**

**Agnès Regat**

>> 04 50 51 97 65

**Nathalie Pelletier**

>> 04 50 51 97 47

[LDLegales74@ledauphine.com](mailto:LDLegales74@ledauphine.com)

Dans le cadre de la transparence de l'avis d'acheteur, les avis et les offres sont déposés par l'acheteur, le 22 décembre 2018, qui fixe les règles de publicité réglementaire S017.1.88 € HT/min

**MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS**

Procédures adaptées



**MAIRIE DE PUBLIER**

Avis d'appel public à la concurrence

M. Gaston LACROIX - Maire  
1, place du 8 Mai 1945 - 74500 PUBLIER  
Tél : 04 50 70 82 80 - Fax : 04 50 81 06 67

Forme du marché : Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.  
Les variantes sont refusées

Quantité/étendue :  
Durée du marché : 5 semaines y compris une période de préparation de 3 semaines tous lots confondus.

Lot N° 1 - Ecole R. DARMET

Lot N° 2 - Ecole A. ANDRÉ

Lot N° 3 - Ecole L. BAILLY

Lot N° 4 - Police Municipale

Conditions relatives au contrat

Financement : Paiement sur fonds propres de la Collectivité.

Paiement par virement administratif sous 30 jours.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 50% Valeur technique de l'offre
  - 50% Prix des prestations
- Sous-critères valeur technique :
- Moyens humains et matériels dédiés à l'opération pour respect du planning : 10 %.
  - Décomposition détaillée des tâches proposée par le candidat pour respect du planning : 15 %
  - Qualité des fiches techniques jointes à l'offre sur les matériels et matériaux proposés : 25 %.

Remise des offres : 03/12/18 à 12h00 au plus tard.  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.  
Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Grenoble  
2, place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble  
Tél : 04 76 42 30 06 - Fax : 04 76 51 89 44 - [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr)  
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

MAIRIE DE RUMILLY - M. Couturier - service juridique  
Place de l'Hôtel de ville, 74150 Rumilly,  
Tél : 04 50 64 69 20 - Fax : 04 50 64 69 21,  
mél : [francois.couturier@mairie-rumilly74.fr](mailto:francois.couturier@mairie-rumilly74.fr)

Envoi à la publication le : 06/11/18  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :

<http://www.mairie-rumilly74.fr>

116697100

**ANNECY VILLE D'ANNECY**

Avis d'appel public à la concurrence

Ville d'Annecy  
Esplanade de l'Hôtel de Ville - BP 2305 - 74011 ANNECY  
Référence acheteur : 2018-13  
L'avis implique un marché.  
Objet : Marché de travaux de désamiantage et démolition intérieure dans le cadre d'une rénovation globale sur le Groupe Scolaire du CEP à Annecy.  
Procédure : Procédure adaptée.  
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non.  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse

**AVIS**

Droit de préemption urbain



**COMMUNE DE CLUSES**

Instauration du droit de préemption urbain renforcé

Par délibérations en date du 26 septembre 2018, le conseil municipal de Cluses a instauré le droit de préemption urbain simple et le droit de préemption urbain renforcé sur les zones urbaines (UJ) et à urbaniser (AU) du territoire communal conformément aux plans annexés et intégrés au plan local d'urbanisme approuvé le 30 janvier 2018.  
La délibération est affichée et consultable en mairie

116652600



**COMMUNE LA CLUSAZ**

Instauration droit de préemption urbain

Lors de la séance publique du conseil municipal du 6 avril 2017, le droit de préemption urbain a été instauré sur le territoire de la commune de La Clusaz, sur l'ensemble des zones urbaines et sur l'ensemble des zones d'urbanisation future délimitées par le règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 6 avril 2017.  
La délibération d'instauration et le document graphique du périmètre sont annexés au dossier de PLU et consultables en mairie de La Clusaz, 1, place de l'Eglise, 74220 LA CLUSAZ aux jours et heures habituelles d'ouverture.

116682300

**Enquêtes publiques**



**COMMUNE DE BONNEVILLE**

Projet d'aménagement d'un carrefour giratoire dit de Thuet, au croisement des RD 1205 du PR 25.890 au 26.000, et RD 186 du PR 0.000 au 0.100

Avis d'ouverture d'enquête conjointe préalable

Le dossier est à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elles seront publiées sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie pendant un an.  
La direction départementale des territoires de la Haute-Savoie est responsable du projet et, à ce titre, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (S.A.R. - Cellule prévention des risques, 15 rue Henry Bordeaux 74998 Annecy cedex 9). La décision d'approbation du PPRN sera prise, le cas échéant, par arrêté du préfet de la Haute-Savoie.

Le préfet

116354500

**Plan local d'urbanisme**

THONON agglomération

**COMMUNE DE CHENS-SUR-LÉMAN**

Avis au public

Approbation de la révision du plan local d'urbanisme (P.L.U)

Le public est informé que, par délibération du 30 octobre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Thonon a approuvé la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Chens-sur-Léman.

La délibération est affichée à la Mairie de Chens-sur-Léman, et à Thonon Agglomération, Antenne de Ballaison - Domaine de Thiénères - 74140 Ballaison pendant une durée de un mois.

Le dossier du PLU devenu exécutoire après la réalisation de l'ensemble des mesures de publicité prévues aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, sera tenu à la disposition du public dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels :

- à la Mairie de Chens-sur-Léman aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- à Thonon Agglomération, Antenne de Ballaison - Domaine de Thiénères 74140 Ballaison, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- à la Préfecture de Haute-Savoie.

115968300

Ot  
Pk  
Or  
- f  
Co  
- P  
- P  
- C  
Me  
pat  
Tél

116